

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du
28 Mars 2022**

Délibération N° : 20220328-05

OBJET : Vote de subventions de fonctionnement complémentaires au titre de l'année 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le 28 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 23/03/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Emmanuel MIEGGE – Nicolas TENOUX – Joël GAUCHE – Philippe BOULET – Charles LACROIX.

POUVOIRS : 2

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel MIEGGE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 20220307-05 en date du 7 mars 2022 allouant les subventions de fonctionnement aux diverses associations locales au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle également que lors ce vote, les demandes de subventions des associations d'anciens combattants n'avaient pas été étudiées dans l'optique d'une prise en compte à l'échelle de la Communauté de Communes.

Or, pour l'année 2022, la Communauté de Communes n'a pas actée cette décision, aussi le Maire propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 180 € à l'Association « Le Souvenir Français » section du Guillestrois-Queyras.

Par ailleurs, le CCAS d'Abriès-Ristolas, réuni le 21 mars 2022 pour élaborer son budget demande une subvention complémentaire de 1 000 € afin de répondre aux actions et aides qu'il souhaite mettre en œuvre sur l'année 2022. Le Maire propose de répondre favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 voix pour,

CONSIDERANT l'exposé du Maire,

APPROUVE les propositions du Maire,

ALLOUE une subvention de 180 € à l'Association « Le Souvenir Français – section du Guillestrois-Queyras » pour l'année 2022,

ALLOUE une subvention complémentaire de 1 000 € au CCAS d'Abriès-Ristolas,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2022 de la Commune soit 180.00 € à l'article 6574 et 1 000 € à l'article 657362.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.